



# TAXE D'APPRENTISSAGE 2010

## SOUHAITS D'AFFECTATION

N° Siren ou Siret

N° Adhérent

E

clé

**Ce document est à retourner avec votre bordereau dans la mesure où vous souhaitez affecter toute ou partie de votre taxe d'apprentissage à des établissements de votre choix.**

- Assurez-vous auprès des établissements mentionnés qu'ils sont bien habilités à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage et si oui dans quelle(s) catégorie(s). Les habilitations sont définies chaque année par arrêté préfectoral.
- Les coordonnées des établissements bénéficiaires doivent être dûment renseignées (dénomination complète, adresse complète, code postal, Ville, téléphone, n° SIRET, habilitations 2010). Précisez, en particulier pour les universités, le destinataire exact du versement (service, département,...) qui n'est pas systématiquement l'établissement où est dispensée la formation.
- Indiquez le pourcentage à affecter à chacun des établissements.

Cachet de l'entreprise

### LISTE DES ÉTABLISSEMENTS

#### SAISIR EN CAPITALES D'IMPRIMERIE

Nom établissement

Adresse complète

Code postal Ville

Tel

N° Siret

Cocher ses habilitations : Quota Catégorie A Catégorie B Catégorie C

**% DES FONDS  
DISPONIBLES À  
AFFECTER**

%

**CADRE RÉSERVÉ  
AU FAFSEA**

Nom établissement

Adresse complète

Code postal Ville

Tel

N° Siret

Cocher ses habilitations : Quota Catégorie A Catégorie B Catégorie C

%

Nom établissement

Adresse complète

Code postal Ville

Tel

N° Siret

Cocher ses habilitations : Quota Catégorie A Catégorie B Catégorie C

%

Nom établissement

Adresse complète

Code postal Ville

Tel

N° Siret

Cocher ses habilitations : Quota Catégorie A Catégorie B Catégorie C

%